

The logo consists of a dark blue circle with the letters 'MRS' in white, positioned inside a larger green shape that resembles a location pin or a speech bubble pointing downwards.

MRS

Mes *Remboursements* Simplifiés

A simple line-art icon of a car, shown from a side profile, located on the left side of the page.A white plus sign inside a green circle, located on the right side of the page.

Sur prescription médicale de votre médecin,
l'Assurance Maladie peut rembourser les frais
d'utilisation de votre **véhicule personnel** et
des **transports en commun**.

Si vous êtes assuré de l'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis,
vous pouvez déclarer vos frais de transport en ligne
sur mrs.beta.gouv.fr 

**En une semaine vous êtes remboursé.
C'est simple, économique, rapide !**



mrs.beta.gouv.fr



MON REMBOURSEMENT EN 3 ÉTAPES

1

JE DÉCLARE MON TRAJET



Je saisis les informations nécessaires : nombre de kilomètres, frais de stationnement, frais de péage...

2

JE TRANSMETS MES JUSTIFICATIFS



Je photographie ou scanne le volet n°2 de ma prescription médicale de transport ou le volet n°3 de ma demande d'accord préalable ainsi que mes justificatifs (justificatifs de stationnement, tickets de transport en commun, de péage...). En cas de prescription médicale électronique de transport (PMET), j'indique le numéro de la prescription figurant sur l'exemplaire patient.

3

JE VALIDE MA DEMANDE



J'envoie ma demande de remboursement directement en ligne. Je reçois une confirmation de traitement et je suis payé en moins d'une semaine.